

# Travailleurs frontaliers

## Votre assurance santé jusqu'à -15 %

### ◆ Votre santé et votre budget protégés



Vous avez peu de dépenses courantes de santé et voulez rester bien couvert en cas de pépin ?

### ◆ Avec la gamme SANTÉ-15

#### Faites jusqu'à 15 % d'économies tout en restant bien garanti...

- ◆ quand vous n'avez pas de dépenses de santé annuelles, nous vous restituons 15 % de vos versements par chèque
- ◆ quand vous avez peu de dépenses de santé annuelles, nous prenons en charge vos premiers soins et vous restituons par chèque le complément aux 15 % de vos versements.
- ◆ en cas de frais de soins plus importants vous restez 100 % bien protégé.

### En pratique...

Monsieur WEBER travaille en Suisse, il a 25 ans et est en parfaite santé. Son conseiller mutualiste SORUAL lui préconise donc la formule santé 2 -15. Il acquitte ainsi, chaque mois, pour son assurance santé : 93,17 €, de cotisation et verse 16,44 € à son « compte caution ».

**Remboursement de la caution**, 3 situations peuvent se présenter :

① M. WEBER est en pleine forme. L'année 2011 se déroule sans qu'il expose la moindre dépense de santé. Au début du 2<sup>ème</sup> trimestre 2012, SORUAL lui restituera en une seule fois tout son « compte caution », soit 16,44 € x 12 mois = 197,28 €.

② M. WEBER se porte très bien, mais, il consulte son médecin et son dentiste. En 2011, il envoie des demandes de remboursement, équivalent à 100 €. SORUAL lui restitue au cours de l'année les 100 € de son « compte caution ». Au début du deuxième trimestre 2012, SORUAL lui rembourse donc la part du « compte caution » inutilisée, soit 197,28 € - 100 € = 97,28 €.

③ L'année a été plus difficile pour M. WEBER. Il a consulté plusieurs fois son médecin, acheté des médicaments, effectué des analyses. L'hospitalisation n'a pas pu être évitée. Le total de ses dépenses de santé étant supérieur au « compte caution », SORUAL lui a restitué la totalité de son « compte caution » et continue à prendre en charge, au-delà de son « compte caution », les frais de M. WEBER, conformément à la formule de garantie qu'il a souscrite.

M. WEBER aura bénéficié d'une bonne couverture *durant toute l'année*. Ses dépenses de santé de 2011 ne pénaliseront en aucun cas la cotisation et le « compte caution » de 2012. En effet, la caution est indépendante d'une année sur l'autre.

### ◆ Les garanties

Le tableau ci-contre vous présente en détail les prestations couvertes et leur niveau de remboursement selon la formule souscrite. Quatre formules vous sont proposées et vous offrent des garanties croissantes.

- **Santé 1** : la formule « Sécurité Sociale »
- **Santé 2** : une formule « Sécurité Sociale » améliorée
- **Santé 3** : une formule plus complète
- **Santé 4** : une formule haut de gamme

C'est vous qui choisissez la formule la plus adaptée à vos besoins.

◆ **N'hésitez pas à en parler avec votre conseiller SORUAL qui saura définir avec vous et pour vous la formule qui vous convient le mieux...**

### ◆ Les tarifs

Les tarifs sont fonction de votre tranche d'âge et du niveau de garantie dont vous souhaitez bénéficier.

Adhésion entre 50 et 60 ans : majoration de 10 %

Droit d'entrée : 10 €

Le tarif comprend le montant de la cotisation fédérale qui est de 1,27 € par membre participant. Elle est fixée et reversée intégralement à la FNIM.



7, place des Halles - 67000 STRASBOURG  
Tél. 03 88 15 22 50 - Fax 03 88 15 22 51  
[www.sorual.fr](http://www.sorual.fr)

**La solidarité, une valeur sûre**



A - PRESTATIONS MEDICALES	Remboursements SORUAL				délais d'attente
	SANTE 1*	SANTE 2*	SANTE 3*	SANTE 4*	
<b>Consultations, visites et indemnités de déplacement</b>					3 mois
Généraliste	100% BRSS	100% BRSS	200% BRSS	300% BRSS	
Spécialiste	100% BRSS	100% BRSS	200% BRSS	300% BRSS	
Pharmacie dans la limite d'un plafond annuel de 5.000 €/PP					
Vignette bleue	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS	
Vignette blanche	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS	
<b>Analyses</b>					
Prises en charge par la SS	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS	
<b>Auxiliaires médicaux et indemnités de déplacement</b>	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS	
<b>Actes de prévention du contrat responsable</b>					
Détartrage annuel complet effectué en 2 séances maxi	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS	
Ostéodensitométrie pour les femmes de + 50 ans, tous les 6 ans	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS	
<b>B - PRESTATIONS MEDICO-CHIRURGICALES</b>					6 mois
<b>Dentaire</b>					
Actes et soins conservateurs dentaires (SDE)	100% BRSS	100% BRSS	200% BRSS	300% BRSS	
Orthodontie (TOR) enfants âgés de moins de 16 ans	100% BRSS	150% BRSS	250% BRSS	350% BRSS	
Prothèses dentaires (ADP, PFM, PFE, PDA) dans la limite d'un plafond annuel	100% BRSS - plafond 645 €	150% BRSS - plafond 1.000 €	250% BRSS - plafond 1.600 €	350% BRSS - plafond 2.300 €	
Implant (IMP), traitement parodontal (PAR) et orthodontie (TOR) adulte, maxi par an	Néant	139,94 €	210,64 €	279,87 €	
Reconstitutions coulées (Inlays cores) (ADP)	100% BRSS	150% BRSS	200% BRSS	200% BRSS	
<b>Optique</b>					
Montures, verres, lentilles de contact acceptées par la SS	100% BRSS	100% BRSS	200% BRSS	300% BRSS	
Forfait annuel pour montures, verres ou lentilles	88,38 €	206,22 €	235,68 €	265,14 €	
Participation chirurgie réfractive (opération de la myopie)	Néant	353,52 €	353,52 €	353,52 €	
<b>Prothèses et appareillages</b>					
Toutes prothèses et appareillages	100% BRSS	100% BRSS	200% BRSS	300% BRSS	
<b>Actes médicaux et chirurgicaux</b>					
Actes techniques médicaux (ATM) et d'échographie (ADE)	100% BRSS	100% BRSS	200% BRSS	300% BRSS	
Actes de chirurgie (ADC) et d'anesthésie (ADA)	100% BRSS	100% BRSS	200% BRSS	300% BRSS	
Actes d'obstétrique (ACO)	100% BRSS	100% BRSS	200% BRSS	300% BRSS	
Actes d'imagerie diagnostique (ADI)	100% BRSS	100% BRSS	200% BRSS	300% BRSS	
<b>Hospitalisation en médecine, chirurgie ou maternité</b>					
Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	
Frais de séjour régime commun (si applicable)	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS	
Forfait journalier en CHS, maxi 30 jours	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	
Forfait journalier autres établissements	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	
Indemnité comp. chambre partic. en médecine/chirurgie (pers. majeure) limitée à 30 j/an	Néant	14,73 €	17,68 €	20,62 €	
Indemnité compensatrice (si choix du régime) en maternité (accouchement)	Néant	216,00 €	216,00 €	216,00 €	
Frais de chambre particulière en établ. conventionné et en centre de réadaptation si séjour consécutif à l'hospitalisation dans la limite de 30 jours consécutifs/établissement.	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	
Frais de chambre particulière en établissement non conventionné, dans la limite de 30 jours consécutifs/établissement	Néant	65,00 €/jour	65,00 €/jour	65,00 €/jour	
Frais de chambre particulière en CHS	Néant	Néant	Néant	Néant	
Honoraires des praticiens afférents à l'hospitalisation	100% BRSS	100% BRSS	200% BRSS	300% BRSS	
Lit d'accompagnant enfant âgé de moins de 12 ans	Néant	Frais réels	Frais réels	Frais réels	
Lit d'accompagnant mineur handicapé	Néant	Frais réels	Frais réels	Frais réels	
<b>Frais de transport ou d'ambulance</b>	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS	
<b>Autres frais non pris en charge par la SS</b>					
Participation calculée par équivalence avec le tarif de responsabilité SS	Rembt des frais selon BRSS des actes équivalents pratiqués en France, à hauteur du contrat souscrit				
Homéopathie et médicaments remboursés sur ordonnance à 15 % par la SS	plafond 80 €/an	plafond 120 €/an	plafond 160 €/an	plafond 200 €/an	
<b>C - PREVENTION, AUTRES PRIMES ET PARTICIPATIONS</b>					12 mois
<b>Prévention</b>					
Test de prévention du cancer du colon, maxi	Néant	23,57 €	29,46 €	35,35 €	
Vaccin anti-grippal	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS	100% BRSS	
Autres vaccins non remboursés par la SS, maxi	Néant	17,68 €	23,57 €	29,46 €	
Sevrage tabagique prescrit médicalement (produits de substitution nicotiniques), forfait annuel	Néant	70 €	90 €	110 €	
<b>Primes</b>					
Cure thermale libre acceptée par la SS : soins thermaux forfait de surveillance	100% BRSS	100% BRSS	200% BRSS	300% BRSS	
+ prime (frais hôteliers)	100% BRSS	100% BRSS	200% BRSS	300% BRSS	
	Néant	294,60 €	294,60 €	294,60 €	
<b>Participations</b>					
Honoraires de heilpraktiker (par acte)	Néant	60% dépense plafond 589,20 €/an	60% dépense plafond 618,66 €/an	60% dépense plafond 648,12 €/an	
Ostéopathie ou chiropraxie (par séance)	Néant	8,84 €	14,73 €	20,62 €	
Allocation obsèques (cf annexe 3 du règlement mutualiste)	Néant	1 473 €	1 473 €	1 473 €	
Rente d'invalidité (invalidité 100%) jusqu'à 60 ans, par an (cf annexe 3)	Néant	1 590,84 €	1 590,84 €	1 590,84 €	
Assistance à domicile	selon descriptif Sorual assistance	selon descriptif Sorual assistance	selon descriptif Sorual assistance	selon descriptif Sorual assistance	

\* Les soins à l'étranger sont remboursés sur la base des tarifs français.

BRSS = Base de Remboursement SS

FH = forfait journalier, soit 13,50 € ou 18 € au 1.1.2011

PMSS = Plafond Mensuel de la SS, soit 2.946 € au 1.1.2011

Tous les taux indiqués comprennent le remboursement SS et la part complémentaire.

Application de la participation forfaitaire à charge des assurés selon dispositions de la réforme de l'assurance maladie soit 1 €/acte dans la limite de 50 €/bénéficiaire/an.